

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

83/960 du 5/12/83

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DECRET N° /MTPS.DGTEF.DRE/22024
Portant Intégration et Nomination de
Monsieur MADOUKA David dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I. du Personnel
Diplomatique et Consulaire.

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Premier Ministre Chef du Gouvernement

(/ISAS :

D.G.D.

Vu la constitution du 6.7.1979;
Vu la loi n°25/80 du 13.11.1980, portant amendement de l'article
47 de la constitution du 6.7.1979;

Vu la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fon-
ctionnaires;

Vu l'arrêté n°2087/TF du 21.6.1950 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

Vu le décret n°61/43 du 27.6.1961 portant le statut commun des
cadres du personnel Diplomatique et Consulaire;

Vu le décret n°62/130/NF du 2.5.1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;

Vu le décret n°62/155/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;

Vu le décret n°62/167/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut des
fonctionnaires;

Vu le décret n°62/19/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret n°63/31/FP-EE du 26.3.1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fon-
ctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n°67/50/FP-EE du 27.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n°62/155/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements des
indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n°79/15 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°80/64 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

Vu le rectificatif n°81/016 du 26.01.1981 au décret n°80/64
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement;

Vu le décret n°83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres;

Vu la lettre n°314/HEM.DGCC.ICM du 28.7.1983 du Directeur de
l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature
constitué par l'intéressé.

DECRETE

145

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 1/143 du 27.6.61 et du protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisé, Monsieur MADOUKA David, né le 28 Janvier 1954 à M'bandza, titulaire du diplôme de Traducteur-Interprète des langues Anglaise et Russe, spécialité: Langues Etrangères, obtenu à l'Institut Pédagogique d'Etat de langues étrangères Maurice Thorez à Moscou (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du personnel diplomatique et consulaire, et nommé au grade de Sécretaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.-

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Coopération.

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 5 Décembre 1983

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Affaires
Etrangères

Colonel Louis SILVAIN - GOMA

Le Ministre des Finances

Pierre NZE

Le Ministre de la Coopération

Itihi Ossétoumba - LEKOUEDZOU

Aimé Emmanuel YOKA

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMA

AMPLIATIONS:

JOREZ.....1
DGTFP/DFP.....3
DFP/BST.....1
D.G.B.....3
D.C.F.....2
MINI.COOP.....2
S.G.C.....2
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGG/BC.....2